



Concours international d'affiches



***Dossier de présentation
aux associations départementales
Dossier d'inscription***

Fédération nationale des Francas : 10, 14 rue Tolain 75980 Paris Cedex 20
01 44 64 21 00 www.francas.asso.fr



Le concours international d'affiches « Agis pour tes droits »

Un coup d'œil sur 2010..

Le vingtième anniversaire de la CIDE avait constitué en 2009 une opportunité pour les actions de promotion des droits des enfants, et tout particulièrement pour notre concours d'affiches. En 2010, celui-ci a connu par endroits, un intérêt moindre de la part d'animateurs ou d'enseignants. La participation, qui malgré un tassement d'environ 13 %, demeure supérieure à celle des années « sans célébrations », ne constitue pas un signe de désaffection, surtout quand on sait que de nombreux établissements et centres de loisirs ont inscrit cette démarche dans leur programme annuel.

Cet ancrage auprès d'un grand nombre de structures éducatives nous persuade que le concours d'affiches est avant tout un projet d'expression citoyenne pour les enfants, les jeunes et les adultes.

Pour les associations départementales, « Agis pour tes droits » constitue un élément fort du programme d'animation pouvant, chaque année intégrer de nouvelles initiatives (partenariats, événements, accompagnement de territoires ou d'acteurs), et dont l'intérêt réside dans l'inscription locale, dans la relation créée entre l'échelon local et l'Association départementale.

En 2010, plus de 70 associations départementales ont mis en œuvre le concours d'affiches. Certaines l'ont relayé sur des départements voisins dans lesquels les Francas n'ont pas de présence instituée. Ailleurs, des militants œuvrant dans la dimension internationale de notre projet ont relayé le concours dans plusieurs pays d'Amérique, d'Afrique, ou d'Europe.

Les innovations les plus souvent soulignées portent sur les aspects d'animation du projet. Elles sont lisibles au travers de partenariats plus nombreux ou plus denses avec des artistes, avec des établissements artistiques ; de collaborations avec le réseau des associations laïques, des associations de l'Éducation populaire ou du champ de la solidarité.

Le concours a été proposé dans un certain nombre de séjours internationaux. Il a par ailleurs été relayé par plusieurs associations nationales partenaires des Francas, et par des militants investis dans l'activité internationale ou humanitaire. Il a été organisé dans quelques endroits avec une dynamique transfrontalière.

Plusieurs associations départementales ont profité de cette édition pour mettre en œuvre des démarches de réalisation associant les parents et leurs enfants.

De nombreux outils de communication ont été élaborés, soit sur des supports traditionnels (dossiers, plaquettes), soit en utilisant d'autres médias (radio, blog).

Les animations et outils pédagogiques (expositions, malles « droits des enfants ») développés par les associations départementales apportent une réelle valeur ajoutée à la démarche de sensibilisation aux droits et de réalisation des affiches.

Quelques initiatives prises en 2010.

En Haute-Garonne

Nous voulons travailler dans la mise en place d'un temps de valorisation organisé avec l'arrivée des agendas. Un temps organisé hors temps centre de loisirs ou école, où les familles seraient conviées avec les enfants ayant participé.

Dans l'Hérault

Une action dans le cadre d'un réseau éducatif sur un secteur de Montpellier (Réseau Croix d'Argent) a permis de développer le projet dans une dynamique incluant 6 écoles.

Dans l'Eure

Nous avons organisé une journée de formation pour les participants (matin : sensibilisation aux droits de l'Enfant et l'après-midi : conseils en art plastique pour réaliser une affiche).

Nous avons organisé pendant la semaine de la solidarité internationale, le mercredi 17 novembre deux animations différentes :

Une animation radio à la médiathèque d'Evreux sur la journée pour les participants des centres de loisirs d'Evreux et de l'agglomération. Préparation de l'émission de radio le matin et réalisation de l'émission l'après-midi.

Diffusion d'un spectacle de théâtre pour les enfants des centres de loisirs participants du reste du département de l'Eure.

En Vendée

Diffusion du concours au mois de juin puis relance en septembre.

Proposition pour les inscrits de participer à deux temps de formation sur l'art plastique et la conception d'affiche : temps de formation en direction des animateurs.

En Saône-et-Loire

Diffusion renouvelée via les IEN pour toucher les écoles primaires : envoi d'un mail avec la fiche d'inscription à tous les directeurs des écoles du département. Inscription sur le site web de l'Inspection Académique avec possibilité de télécharger le dossier de présentation du concours.

Une diffusion par mail à tous les collèges et lycées du département, à tous les anciens participants au concours et à tous les centres de loisirs du département. Une présentation détaillée aux structures adhérentes.

Utilisation du blog départemental

<http://francas.loisirsdegrandir.org/> pour faire circuler l'information et pour permettre aux groupes de participer au jury départemental. Organisation d'une journée des droits de l'enfant pour les centres de loisirs sur un territoire participant (ateliers et jeux) en amont du concours.

Installation de l'exposition départementale dans des commerces d'une commune participante, en lien avec la municipalité et le centre de loisirs local.

A la Martinique

Une participation plus importante (28 affiches réalisées en 2010 contre 12 en 2009).

169 participants venant de différents horizons : écoles, accueils de loisirs, conseil municipal de jeunes, enfants et jeunes pris en charge dans le cadre d'actions éducatives, des participations individuelles.

Nos partenaires ont répondu à nos sollicitations tant au niveau du financement : DRAC, Conseil Général, Conseil Régional (d'autant que le concours d'affiches rentrait dans un ensemble d'actions pour les droits de l'enfant en Martinique), qu'au niveau de l'accompagnement. Le Palais des Congrès de Madiana où s'est tenue l'exposition de l'ensemble des réalisations des participants, en janvier 2011, a été mis gracieusement à disposition.

Dans la Vienne

Nous avons fait le choix, cette année d'implanter la finale départementale à Châtelleraut, en impliquant l'Accueil de loisirs municipal (par ailleurs fidèle participant au concours), afin de nourrir la relation entre l'AD et cette municipalité au moment où se renégocie une convention d'accompagnement. Quelques cadres de la ville, ainsi que l'élue à la jeunesse, ont participé au jury.

« Agis pour tes droits » : une dynamique nationale, un partenariat avec les associations départementales

L'éducation est la raison d'être des Francas, leur motif premier de revendication et de mobilisation pour rendre « l'Homme et le Citoyen le plus libres et le plus responsable possible dans la société la plus démocratique possible ».

« La démocratie est l'organisation qui garantit et organise la société de telle manière que soient applicables les Droits de l'Homme. Depuis 1989, les Droits de l'Enfant engagent également de nombreux pays. Droits de l'Homme et Droits de l'Enfant sont à la fois des objectifs à atteindre et des principes à respecter. Ils doivent inspirer les conditions de mise en œuvre et les méthodes d'action de tous les éducateurs, tout particulièrement des Francas. »

Donner à chaque individu la garantie de pouvoir se construire, en faisant lui-même la synthèse des influences auxquelles il est soumis et de celles qu'il produit, voilà pour les Francas ce qui caractérise le mieux la globalité, la continuité de l'éducation, et tout particulièrement l'Education populaire. En d'autres termes, permettre à chacun, dès le plus jeune âge, de devenir citoyen en se confrontant aux autres, leur semble être une perspective incontournable de l'action éducative.

Le travail de promotion des Droits de l'Enfant, porté par des actions telles que le Concours d'affiches « **Agis pour tes droits** » conçu il y a une quinzaine d'années par les Francas de Seine-Saint-Denis, vise à :

- informer les enfants et les adolescents sur les droits nécessaires pour l'exercice de la citoyenneté,
- leur donner des supports permettant d'exprimer un avis relatif à ces droits,
- leur donner une possibilité de réflexion sur la vie sociale, imbrication de droits et de devoirs,
- rassembler des acteurs éducatifs divers dans un projet relevant de l'Education populaire.

Le Concours d'affiches « **Agis pour tes droits** » a acquis une dimension nationale concrétisée en 2010, par la participation de structures éducatives de 80 départements (métropole et DOM), et par la mise en place d'une phase finale événementielle. Il bénéficie du soutien du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, et du ministère de la culture et de la communication.

Relayé par des militants de l'Education populaire dans une trentaine de pays, le Concours d'affiches « **Agis pour tes droits** » s'affirme comme un vecteur du dialogue interculturel, de l'échange des regards sur la réalité des Droits de l'Enfant.

« **Agis pour tes droits** » constitue aussi un élément de relation à l'environnement éducatif, en cohérence avec le contexte local et départemental et contribue au développement de l'influence des Francas comme à leur reconnaissance territoriale.

Pour une Association départementale, la participation au concours « **Agis pour tes droits** » permet :

- de proposer sur le territoire départemental un projet fédérateur,
- d'organiser différentes actions de promotion des droits des enfants en utilisant le titre « **Agis pour tes droits** »¹,
- de mettre en œuvre des partenariats culturels et artistiques stimulant la créativité des enfants et des adolescents,
- de mutualiser des ressources pédagogiques,
- de valoriser (par la consolidation fédérale) une action départementale ou locale,
- de bénéficier des effets d'un partenariat national,
- d'ouvrir des pistes d'action vers l'Europe, l'international.

¹ Déposé par la Fédération nationale des Francas à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)

« Agis pour tes droits » : une contribution des Francas à l'éducation et aux apprentissages fondamentaux.

Le concours international d'affiches « Agis pour tes droits », s'inscrit dans le socle commun des connaissances et des compétences définis par l'Éducation nationale. Le ministre de l'Éducation nationale apporte son patronage au concours.

« Maîtriser le socle commun, c'est être capable de mobiliser ses acquis dans des tâches et des situations complexes, à l'école puis dans sa vie ; c'est posséder un outil indispensable pour continuer à se former tout au long de la vie afin de prendre part aux évolutions de la société ; c'est être en mesure de comprendre les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'homme, la nécessité du développement et les exigences de la protection de la planète. »

Décret. n° 2006-830 du 11-7-2006. JO du 12-7-2006

Par une démarche active, faisant alterner des situations d'observation, de réflexion, d'expression et de production, par l'échange en petits groupes et au sein du groupe-classe, la participation au concours d'affiches « **Agis pour tes droits** » permet de travailler une approche active de la Convention internationale des droits des enfants, un ensemble de compétences, de capacités et d'attitudes relevant du « Socle commun », tout en donnant à vivre aux élèves des situations de lecture, de communication, de pratique des arts plastiques, en prise avec les questions de notre temps.

	Des connaissances	Des capacités	Des attitudes
Maîtrise de la langue française	Favoriser l'expression écrite et orale. Enrichir le vocabulaire.	Comprendre des textes. Comprendre une consigne. S'exprimer à l'oral, faire valoir son point de vue et adapter sa prise de parole à la situation de communication. Rédiger un texte bref, cohérent et adapter le propos au destinataire. Utiliser un dictionnaire.	Développer du goût pour l'enrichissement du vocabulaire. Développer l'ouverture à la communication, au dialogue, au débat.
Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication	Découvrir des techniques de la société de l'information.	Créer, produire, traiter, exploiter des données. S'informer, se documenter. Communiquer, échanger.	Développer le goût pour la recherche et les échanges d'informations. Développer une attitude critique et réfléchie vis-à-vis de l'information.
Culture humaniste	Se situer dans le monde d'aujourd'hui. Prendre conscience de la diversité des civilisations, des sociétés, des religions. Prendre conscience des inégalités.	Avoir une approche sensible de la réalité. Mobiliser ses connaissances pour donner du sens à l'actualité.	Se donner des références communes

Compétences sociales et civiques	Connaître les règles de la vie collective et comprendre que toute organisation humaine se fonde sur des codes de conduite et des usages. Savoir ce qui est interdit et ce qui est permis. Connaître quelques notions juridiques de base (l'identité de la personne, la nationalité, le principe de laïcité...)	Exercer son esprit critique, Savoir construire son opinion personnelle, la nuancer, la remettre en question..., Identifier, classer et soumettre à critique l'information.	Avoir conscience de ses droits et devoirs, avoir la volonté de participer à des actions civiques.
Autonomie et initiative	Définir une démarche adaptée au projet que l'on se donne. Prendre des décisions, s'engager. Prendre l'avis des autres, échanger, informer, organiser une réunion, représenter le groupe. Déterminer les tâches à accomplir, établir des priorités.	Prendre conscience de la nécessité de s'impliquer. Avoir envie de prendre des initiatives, d'être curieux et créatif, déterminé dans la réalisation d'objectifs.	

Le concours international d'affiches « *Agis pour tes droits* », est organisé sous le patronage du ministre de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative. Il ouvre des perspectives de partenariat local avec les services de l'éducation nationale et avec les établissements scolaires.

Le ministère de l'éducation nationale et les inspections académiques relaient le concours d'affiches en direction des établissements scolaires, la plupart du temps en accueillant une information sur leur portail.

Les Directions départementales de la Cohésion sociale (DDCS ou DDCSPP), peuvent, quant à elles, relayer les informations données par les associations départementales vers les centres de loisirs et les accueils collectifs de mineurs du département.

Depuis 2009, dans le cadre de l'accompagnement éducatif, les Francas réalisent une plaquette de présentation « Spécial collèges ».

Le règlement national, ses déclinaisons départementales

Article 1 :

Afin de promouvoir les droits inscrits dans la Convention Internationale des Droits des Enfants (CIDE) et afin de valoriser le regard que les enfants, les jeunes et les adultes portent sur la réalité de ces droits, les Francas organisent sur le territoire national et au dehors, en coordination avec leurs partenaires européens et internationaux, le Concours d'affiches international « Agis pour tes droits ».

Article 2 :

Le Concours d'affiches international « Agis pour tes droits » est ouvert à toute personne mineure ou majeure, dans le cadre scolaire, comme dans les temps péris et extra scolaires, participant de façon individuelle ou collective.

Chaque participant ou groupe de participants doit s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

Catégorie 1	Enfants de moins de 6 ans (école maternelle)
Catégorie 2	Elèves CP, CE1 ou enfants de 6 à 8 ans
Catégorie 3	Elèves de CE2 et CM ou enfants de 8 à 11 ans
Catégorie 4	Collégiens 6 ^e et 5 ^e ou adolescents 11 à 14 ans
Catégorie 5	Collégiens 4 ^e et 3 ^e ou adolescents plus de 14 ans
Catégorie 6	Lycéens ou jeunes 16 à 18 ans
Catégorie 7	Plus de 18 ans

Article 3

Pour la France (métropole et DOM), le Concours d'affiches international « Agis pour tes droits » est coordonné à l'échelon départemental par l'Association départementale des Francas. Le bulletin d'inscription doit lui être adressée (voir carte des départements et coordonnées des Associations départementales sur www.francas.asso.fr).

Dans les autres pays participants, le Concours d'affiches international « Agis pour tes droits » est coordonné par une association partenaire des Francas (voir coordonnées sur www.francas.asso.fr). Une demande doit lui être adressée pour connaître les modalités d'organisation particulières (calendrier, inscriptions).

Pour les départements et pays non participants, une demande de renseignements est à déposer auprès de : Webmaster@francas.asso.fr.

Article 4

Les affiches réalisées par les participants ont pour objet de présenter leurs opinions sur la concrétisation des Droits des enfants (droits de protection, de prestation, de participation), en fonction d'une thématique annuelle. Pour 2011, le thème du concours est : **Les droits de l'enfant : une construction quotidienne ; une conquête pour tous.**

Article 5

Les affiches sont réalisées exclusivement à plat, au format 40 cm X 60 cm. Elles comportent obligatoirement un élément de texte (« slogan ») lisible à distance (2 ou 3 mètres).

La fiche de présentation (format 21 cm X 29,7 cm), remise aux participants lors de leur inscription, doit être obligatoirement collée au dos de l'affiche. Elle permet aux participants de s'identifier, mais aussi de présenter leur réalisation et la démarche qu'ils ont suivie.

Article 6

Le Concours d'affiches international « Agis pour tes droits » se déroule en deux phases : une phase départementale et une phase nationale. Il s'achève fin novembre.

Pour la première phase, qui peut se dérouler de façon différente suivant les lieux, les dates de début et de fin de concours sont données par les opérateurs (Associations départementales des Francas ou associations partenaires pour l'international). Cette première phase s'achève par la réunion d'un jury départemental (organisation et date communiquées par votre opérateur) ; et par la tenue d'expositions locales ou d'autres manifestations valorisant les réalisations.

Article 7

Le jury départemental du Concours d'affiches international « Agis pour tes droits » examine l'ensemble des affiches parvenues dans le délai indiqué par l'opérateur et répondant aux trois critères obligatoires présentés dans l'article 5 (forme, texte, fiche de présentation).

Le jury apprécie, au regard de la catégorie dans laquelle sont inscrits les participants : le message (originalité, clarté, lisibilité), l'aspect artistique (composition, techniques utilisées), et l'investissement des auteurs (cf. article 5 : fiche de présentation).

Il sélectionne un certain nombre d'affiches participantes à la 2^e phase (nationale).

Article 8

La deuxième phase du Concours d'affiches international « Agis pour tes droits » comporte l'exposition des affiches lauréates, dans le cadre d'un évènement national et la réunion du jury final.

La deuxième phase commence le jeudi 24 novembre 2011 avec l'envoi des affiches sélectionnées par les jurys départementaux vers le lieu d'accueil de la phase finale.

Le nom de la ville accueillant la phase finale et la date de réunion du jury final seront communiqués aux participants par les correspondants départementaux.

Le jury final apprécie toutes les affiches lauréates d'une même catégorie (cf. article 2).

Article 9

Les affiches sélectionnées par le jury final sont regroupées et diffusées par :

- l'agenda « Agis pour tes droits 2012 » offert à tous les candidats ayant participé à la première phase (jusqu'au dépôt de l'affiche pour le jury départemental).
- une « galerie photos » pouvant servir aux Associations départementales des Francas et à leurs partenaires pour des actions de valorisation des droits des enfants.

Article 10

Les participants et groupes de participants accordent aux Francas un droit de publication de leur affiche et de leur témoignage pour l'ensemble des supports du concours « Agis pour tes droits » (agenda, galerie photos, sites et blogs des Francas).

Les participants s'engagent à ne pas utiliser l'œuvre produite à des fins commerciales.

Article 11

Les opérateurs départementaux ou internationaux habilités par la Fédération nationale des Francas ont la latitude d'organiser tout évènement de nature à valoriser les affiches réalisées dans le cadre du Concours d'affiches international « Agis pour tes droits ».

Le cahier des charges pour les Associations départementales.

Les associations départementales pilotent l'action sur leur territoire, dans un cadre contractuel assorti d'une participation au financement de l'organisation nationale (notamment les charges liées à la fonction de « correspondant », aux « ressources » et au « pilotage opérationnel »).

- Elles constituent les relais entre les organisateurs locaux, les centres de loisirs, les établissements scolaires participants et l'organisation nationale.
- Elles nomment un « Correspondant départemental » qui recevra l'ensemble des informations nationales et assurera la « liaison technique » avec l'échelon national (ceci impliquant l'utilisation des supports fournis par la Fédération nationale).
- Elles s'engagent à respecter le cadre d'organisation et le calendrier du concours, elles organisent l'information des participants afin que le règlement et le calendrier national soient respectés par tous.
- Elles organisent les jurys locaux et départementaux en fonction du calendrier national.
- Elles organisent la sélection des affiches participant à la 2^e phase en fonction des informations données par l'échelon national (nombre et catégorie des affiches).
- Elles s'engagent à participer à l'action annuelle de consolidation (bilan et revue de presse), support à la communication nationale de l'opération.

Les Associations départementales et les correspondants départementaux sont en relation avec le siège de la Fédération nationale des Francas :

- sur les aspects relevant du développement des actions des Francas en matière de promotion des droits des enfants,
- sur l'ensemble des aspects de communication de partenariat liés au concours,
- sur l'ensemble des questions opérationnelles du concours (organisationnelles, financières et logistiques).

La communication en direction des services départementaux ou régionaux de l'éducation nationale, de la jeunesse, des DRAC, des services culturels des Conseil généraux et régionaux est à la charge des échelons territoriaux correspondants.

Les Associations départementales mettent en œuvre leur propre dispositif de bilan territorial et transmettent à la Fédération nationale les éléments de communication (revue de presse notamment), leur éventuel dossier de bilan départemental et la fiche « bilan national » (adressée en décembre aux correspondants départementaux).

***Pour valoriser les productions des enfants et des adolescents,
Les Francas vous proposent le site « Exprime toile » :***

<http://exprime-toile.fr/>

Le financement du concours d'affiches.

Le coût de l'organisation (environ 120 000 euros) est inscrit au budget de la Fédération nationale des Francas. Il est mutualisé en partie (15%) avec les associations départementales. L'économie du concours d'affiches fait aussi appel à des ressources extérieures (notamment pour la conception et l'impression de l'agenda).

Les associations départementales participent au financement national du dispositif d'animation, d'accompagnement et de ressources en acquittant une **participation forfaitaire de 150 €** pour l'année 2011. Elles reçoivent les supports de communication et peuvent utiliser le titre « **Agis pour tes droits** ». Le correspondant départemental est invité à la rencontre annuelle (2 jours en mai) et au bilan annuel (une journée en janvier).

Les Associations départementales participent au financement national des supports de communication (dossier de présentation), en fonction du nombre d'exemplaires commandés ; pour 2011 **le montant est fixé à 0,25 € par exemplaire commandé**.²

Les Associations départementales reçoivent, à l'issue de la phase finale une dotation gratuite d'agendas à remettre aux candidats ; cette dotation est arrêtée courant octobre, lors de la réception des tableaux définitifs de participation. En complément de cette dotation, les Associations départementales peuvent commander un certain nombre d'agendas à remettre aux acteurs éducatifs, aux partenaires ; **ce coût se calcule dès l'inscription**.³

Les éventuelles modifications de participation seront validées par le Comité de pilotage.

En 2011, le « Dossier de présentation » (20 pages, format A5, couverture carton), destiné aux enseignants et aux animateurs est réalisé au plan national. Il contient la fiche d'inscription et propose un certain nombre de « pistes pédagogiques » pour faire vivre la démarche de sensibilisation aux droits des enfants en classe ou en centre de loisirs éducatifs.

Reproduction de la couverture du document 2010.



Exemple 1

L'Association départementale commande 100 dossiers accompagnateurs et 20 agendas :
Coût : $150 + (0,25 \times 100) + (6 \times 20)$
= 295€

Exemple 2

L'Association départementale commande 500 dossiers accompagnateurs et 100 agendas :
Coût : $150 + (0,25 \times 500) + (4,50 \times 100)$
= 725€

² Voir fiche « Inscription ».

³ Idem.

Le concours d'affiches à l'international.

Pour les Francas, le concours d'affiches constitue un espace de dialogue avec les cultures du monde. En effet, les représentations que nous avons des droits des enfants peuvent varier en fonction de contextes culturels, territoriaux. Les observations que les enfants et les adolescents sont amenés à faire, les réflexions qu'ils construisent ainsi que leurs modes de transmissions ne peuvent totalement s'affranchir des contextes dans lesquels ils évoluent.

Par-là même, nous pensons qu'une initiative telle que le concours d'affiches « Agis pour tes droits » doit donner aux jeunes Français la possibilité d'entendre, de voir, d'intégrer les points de vue de jeunes étrangers, et, bien entendu, doit favoriser la réciprocité de cet échange.

De plus, nous demeurons persuadés qu'une telle initiative doit donner la parole à ceux qui « vivent ailleurs » et dont la voix n'arrive aujourd'hui près de nos enfants qu'après avoir traversé de nombreux filtres.

Au plan national :

Le partenariat concernant le concours d'affiches international s'inscrit dans la relation avec la FIEEA (Fédération internationale des échanges d'enfants et d'adolescents) et dans les actions portées par les Francas dans les programmes de solidarité internationale. Les organisations membres de la FIEEA sont invitées à mettre en place sur leur territoire et à leur initiative le concours avec l'appui de la Fédération nationale des Francas.

► En direction de certains pays de l'Union européenne, des coopérations transfrontalières, en partenariat avec les Associations départementales volontaires seront proposées.

Visant des organisations à base nationale ou régionale, la déclinaison du concours se fera sur les principes déjà utilisés dans le cadre national :

- Engagement à respecter le calendrier d'organisation du concours.
- Relais auprès des participants du territoire.
- Organisation des jurys locaux et nationaux.
- Participation à la phase finale (en France) à l'exposition des affiches 2010, au support de valorisation complémentaire à l'Agenda.

Au plan départemental :

Le concours d'affiches peut naturellement trouver une place :

- dans un projet d'échange local d'enfants ou d'adolescents,
- en tant qu'outil d'animation dans les relations entre villes jumelées,
- en tant que support à disposition de militants participant à des actions internationales.

L'information concernant ces initiatives doit être donnée à la coordination nationale, au même titre que l'inscription de centres de loisirs ou d'établissements scolaires. La mise en œuvre de l'action se réalise dans les mêmes modalités que les autres initiatives départementales, notamment sur le plan du calendrier.

Les affiches réalisées par ces groupes peuvent concourir dans les catégories classiques.

La direction nationale « Europe et international », en relation avec les Associations départementales, constitue le correspondant des partenaires internationaux.

Le thème de l'édition 2011 et sa communication.

Les droits de l'enfant : une construction quotidienne ; une conquête pour tous.

L'édition 2011 amènera les participants à découvrir ou re découvrir 10 droits, 10 aspects fondamentaux qui de notre point de vue résumant les dispositions de la Convention internationale des droits de l'enfant. Les 54 articles du texte intégral de la CIDE sont téléchargeables sur www.francas.asso.fr

Le choix de démarche et le choix de communication qui en découle sont issus en droite ligne des analyses portées par les correspondants départementaux lors du bilan de l'édition 2010. Ils doivent permettre à chaque acteur éducatif, à chaque participant, d'élaborer un projet individuel ou collectif partant de la réalité quotidienne, du territoire, du vécu...

La liaison entre l'affiche (promotion du concours) et le « dossier de présentation » (outil d'organisation du projet) est renforcée. L'affiche fera apparaître une série de mots clés illustrant les « dix droits » que les participants retrouveront dans le « dossier de présentation » ; comme par exemple : Egalité, Education, Expression, Jeu, Culture, Santé, Respect, Protection, Famille, Vie privée, Vie en société, Le « dossier de présentation » proposera, en complément, des « entrées en action » partant de ces différents mots clés.



L'affiche de promotion du concours 2011 reprendra le visuel de l'agenda (sans les dates) afin de populariser ces éléments de communication.

En 2011 comme en 2010, le « dossier de participation », destiné aux enseignants et aux animateurs est réalisé au plan national. Il contient :

- Une introduction et les enjeux de l'action,
- Une contribution aux acquisitions,
- Le règlement national,
- Des pistes pédagogiques,
- Des témoignages de démarches utilisées en classe ou en centre de loisirs éducatifs,
- Un volet détachable d'inscription.

La fiche d'inscription détachable comporte un espace pour l'adresse de l'Association départementale des Francas. Cette adresse pourra être complétée avec l'identification du correspondant.

L'identification est laissée à l'initiative de l'échelon départemental.

Les Associations départementales sont invitées à commander la quantité nécessaire pour assurer la promotion du concours d'affiche sur le département. A réception, il faudra personnaliser le bulletin d'inscription. Les associations départementales pourront aussi coller en 4^e de couverture un message d'identification des partenaires locaux soutenant l'organisation du concours d'affiches.

Le « dossier de participation » sera par la suite téléchargeable afin de pouvoir être inséré sur les sites des Associations départementales. En complément, le dossier « Accompagnement » sera fourni uniquement en version téléchargeable (format Word, afin de pouvoir être personnalisé par chaque Association départementale). Les différents supports seront, par la suite disponibles sur le site « Eduquer pour demain ».

Le calendrier 2011

21 mars	→	Envoi du dossier de présentation aux Associations départementales
jusqu'au 30 avril	→	Inscription des Associations départementales auprès de la Fédération nationale.
congés scolaires de printemps	→	« Agis pour tes droits » dans les sessions de formation et dans les séjours de centre de loisirs éducatifs.
début mai	→	Envoi du « dossier de participation » dans les Associations départementales. Mise à disposition du dossier électronique « Accompagnement ».
19 et 20 mai	→	Journées de rencontre des correspondants départementaux (Paris).
21 et 22 mai	→	Assemblée générale nationale à Paris (75).
dès le lancement du concours et jusqu' au 7 octobre	→	Inscription des établissements scolaires et des centres de loisirs auprès des Associations départementales.
vacances d'été	→	« Agis pour tes droits » dans les sessions de formation et dans les séjours de centre de loisirs éducatifs.
du 7 au 15 octobre	→	Transmission par les Associations départementales des inscriptions définitives vers la Fédération nationale (tableur Excel).
5 novembre	→	Envoi aux Associations départementales du support d'organisation de la phase finale.
entre le 15 et le 20 novembre	→	Organisation des jurys départementaux.
du 16 au 23 novembre	→	Valorisation du concours dans les Associations départementales.
24 novembre	→	Envoi des affiches sélectionnées vers l'Association départementale accueillant la phase finale. Envoi de la liste des affiches lauréates (Excel) au Centre fédéral.
début décembre	→	Semaine d'animation et phase finale. Publication des résultats.
de mi-décembre à février	→	Actions de valorisation dans les départements.
mi-janvier	→	Mise à disposition de la « Galerie photos ».
fin janvier	→	Journée de bilan des correspondants départementaux.
mi février	→	Mise à disposition de l'Agenda 2012-2013
de février à avril	→	Période de remise des Agendas et de communication vers l'édition 2012.

Le module de rencontre des correspondants départementaux

<p>Objectifs du module de rencontre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se donner les moyens de définir et de développer un projet territorial d'animation « Agis pour tes droits ». • Décrire les modalités de réalisation du concours d'affiches dans le contexte départemental. • Prendre en compte les différents aspects de l'opération fédérale. • Se donner un cadre pour déterminer la relation aux organisateurs, la relation aux partenaires, la valorisation du projet. • Découvrir des ressources. • Echanger entre correspondants agissant dans des contextes différents. 	<p>Public Les correspondants départementaux chargés de la conception et de la mise en vie du projet à l'échelon territorial.</p> <p>Durée 1 jour et demi : 19 et 20 mai 2011 Opération prise en charge par le budget de la Fédération nationale des Francas (déplacement SNCF et hébergement).</p> <p>Préparation et animation du module Michel CASSE, Délégué national, Richard DI MASCIO, Animateur de l'association départementale des Francas 93.</p>
--	--

	Jeudi 19 mai 2010	Vendredi 20 mai 2010
8 h 30		Projets départementaux : témoignages
10 h	Accueil, présentation du module. Du bilan 2010 à l'édition 2011, les évolutions	Développement départemental « Agis pour tes droits » <ul style="list-style-type: none"> - Relations aux administrations - Relations aux collectivités - Vie associative et militante
12 h 30	<i>Déjeuner</i>	<i>Déjeuner</i>
14 h	Deux ateliers en parallèle Pour les « nouveaux correspondants » : le pilotage du projet au plan départemental, la relation aux participants, la mise en œuvre des jurys. Pour les correspondants « déjà un peu anciens » : innovation et remobilisation des acteurs éducatifs et des structures.	Cadre opérationnel 2011 Administration, logistique
16 h 30	Animation fédérale : Les démarches et les outils (à partir des matériels amenés par les participants).	
19 h	<i>Dîner et soirée libre</i>	